Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le

ID: 014-200065589-20250313-2025\_28-DE



Rapport annuel en matière d'égalité femmes-hommes (données de 2024)

## INTRODUCTION

- La Loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes introduit l'obligation pour les collectivités et EPCI de plus de 20 000 habitants de constituer un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes,
- La présentation de ce rapport a lieu préalablement au débat sur le projet de budget.

## **OJECTIF DU RAPPORT**

- L'objectif du rapport est de de sensibiliser les élus et les agents de la collectivité à l'égalité femmes-hommes, de porter et rendre visible ce sujet aux yeux de tous et toutes,
- Il comporte deux volets:
  - > Un état des lieux RH propre à la communauté de communes Val ès dunes
  - > Un rappel des actions menées en faveur de l'égalité Femmes-Hommes sur le territoire de Val ès dunes

#### A noter:

- Les chiffres retenus dans ce rapport concernent les agents occupant des emplois permanents\* durant l'année 2024
- Le présent rapport aura vocation à être complété et amélioré au fur et à mesure des exercices.

<sup>\*</sup> Postes occupés par des fonctionnaires ou par des agents contractuels lorsque le recrutement de fonctionnaire n'a pas pu se faire. Sont donc exclus les CDD d'accroissement temporaire et de remplacement

## I – ÉTAT DES LIEUX RESSOURCES HUMAINES

- 1. Catégories et filières
- 2. Âges
- 3. Occupations des postes de Direction et Responsables
- 4. Temps de travail
- 5. Rémunération
- 6. Avancements de grade et promotions internes
- 7. Recrutements
- 8. Formations



Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le

ID: 014-200065589-20250313-2025\_28-DE

### Part des femmes et des hommes par filières

#### **Titulaires**

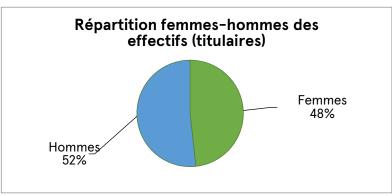
	Femmes	Hommes	Total
filière administrative	12	3	15
filière technique	2	12	14
TOTAL	14	15	29

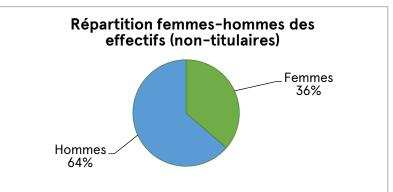
#### Non-titulaires emplois permanents

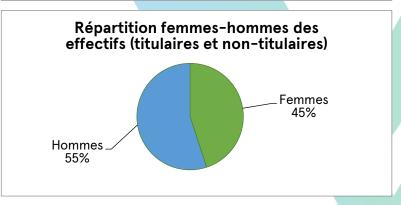
	Femmes	Hommes	Total
filière administrative	3	4	7
filière technique	1	3	4
TOTAL	4	7	11

#### <u>Titulaires et non-titulaires emplois permanents</u>

	Femmes	Hommes	Total	% f	% h
filière administrative	15	7	22	68%	32%
filière technique	3	15	18	17%	83%
TOTAL	18	22	40	45%	55%







Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le

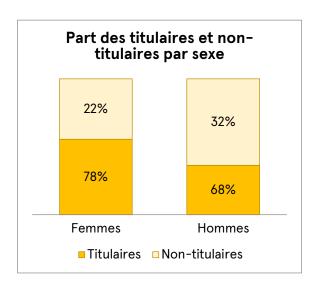
ID: 014-200065589-20250313-2025\_28-DE

## 1 - CATÉGORIES ET FILIÈRES

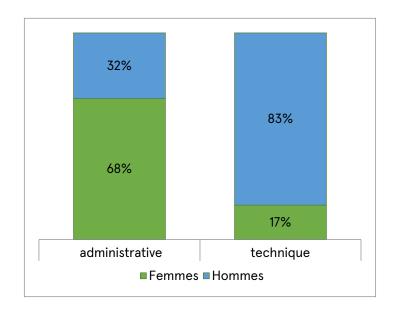
### Part des titulaires et non titulaires

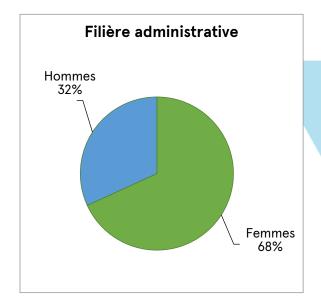
#### Répartition des titulaires et non titulaires par sexe

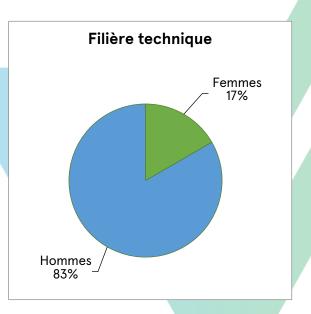
	Femmes	Hommes	% femmes	% hommes
Titulaires	78%	68%	48%	52%
Non-titulaires	22%	32%	36%	64%



#### Répartition des titulaires et non titulaires par filières







# 1 - CATÉGORIES ET FILIÈRES

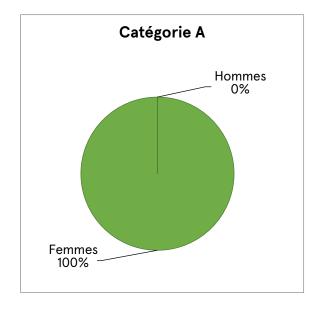
### Répartition par catégorie hiérarchique

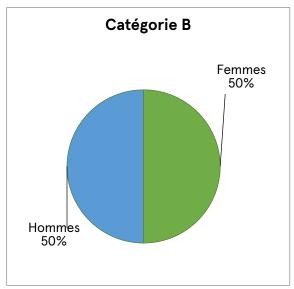
Catégories	Femmes	Hommes
cat A	1	0
cat B	7	7
cat C	10	15

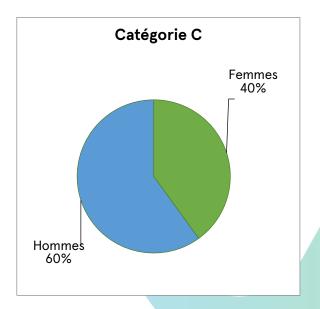
#### Au niveau national, dans la FPT:

cat A: 60 % de femmes / 40 % d'hommes cat B: 64 % de femmes / 36 % d'hommes cat C: 60 % de femmes / 40 % d'hommes

Source: DGAFP, chiffres clés de l'égalité pro 2014







# 2 – ÂGES

## Pyramide des âges

Tranches d'âge	Femmes	%	Hommes	%
+ 50 ans	7	39%	2	9%
40 à 50 ans	5	28%	10	46%
30 à 39 ans	5	28%	4	18%
- 30 ans	1	5%	6	27%
Total	18	100%	22	100%

#### Au niveau national, dans la FPT:

Age moyen: femmes: 43,9 ans hommes: 43,6 ans
Part des moins de 30 ans: 11,3 % (idem f et h)
Part des plus de 50 ans: femmes: 33,9 %

hommes: 33,4 %

Source: DGAFP, rapport annuel sur l'égalité ed. 2014

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le

ID: 014-200065589-20250313-2025\_28-DE

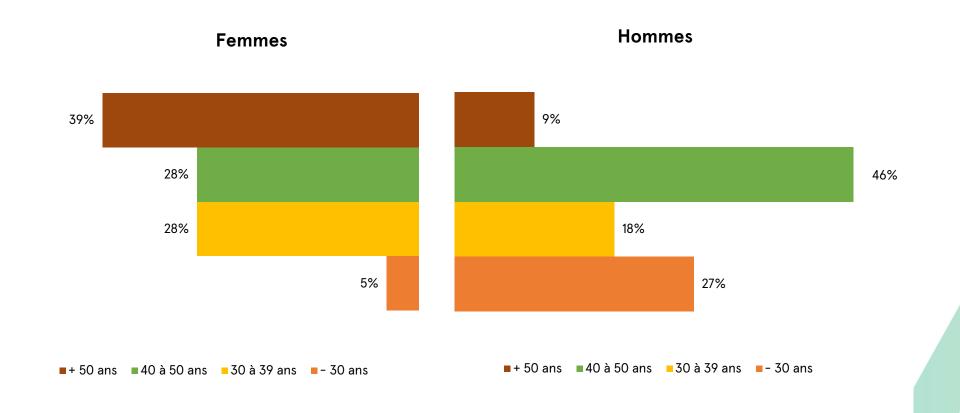


Reçu en préfecture le 18/03/2025

ublié le

ID: 014-200065589-20250313-2025\_28-DE

## Pyramide des âges



## 3 - OCCUPATIONS DES POSTES DE DIRECTION Publié le ID: 014-200065589-20250313-2025\_28-DE **RESPONSABLES**

### Répartition des femmes et des hommes sur les postes à responsabilités

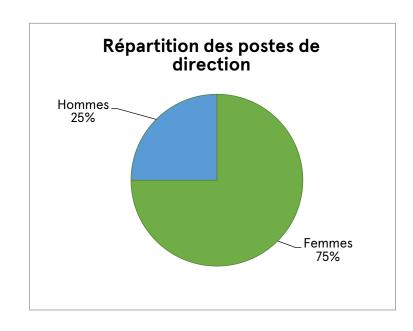
	Femmes	Hommes	Total
emplois fonctionnels	0	0	0
postes de direction	3	1	4
Postes de responsable de service	4	5	9
Total	7	6	13

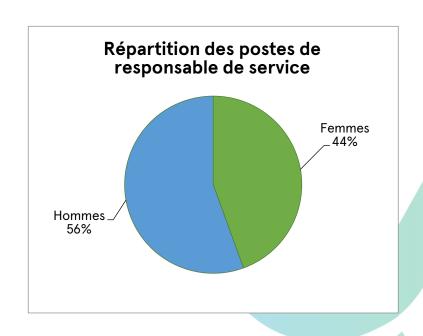
Au niveau national, dans la FPT:

Emplois d'encdrement supérieur et de direction: 35 % de femmes / 65 % d'hommes

Emplois fonctionnels administratifs: 35 % de femmes / 65 % d'hommes Emplois fonctionnels techniques: 16,5 % de femmes / 83,5 % d'hommes

Source: DGAFP, chiffres clés de l'égalité pro 2014





## 4 – TEMPS DE TRAVAIL

Envoyé en préfecture le 18/03/2025 Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le

ID: 014-200065589-20250313-2025\_28-DE

## Temps complet / temps non-complet

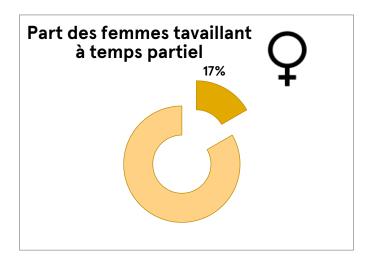
	Femmes	Hommes	% F	% Н
Temps complet	18	22	100%	100%
Temps non-complet	0	0	0%	0%
Total	18	22	100%	100%

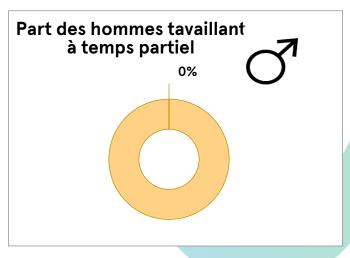


## 4 - TEMPS DE TRAVAIL

### Répartition femmes-hommes sur le temps partiel (de droit ou sur autorisation)

Catégorie		Femmes	Hommes
	Temps partiel	0	0
Catégorie A	Temps complet	1	0
	Total	1	0
	Temps partiel	2	0
Catégorie B	Temps complet	5	7
	Total	7	7
	Temps partiel	1	0
Catégorie C	Temps complet	9	15
	Total	10	15
	Temps partiel	3	0
Total toutes catégories	Temps complet	15	22
3313601100	Total	18	22





Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le

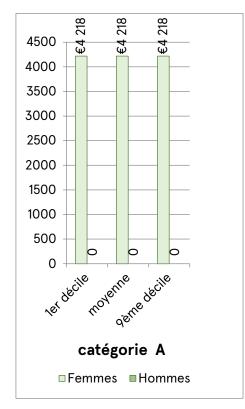
ID: 014-200065589-20250313-2025\_28-DE

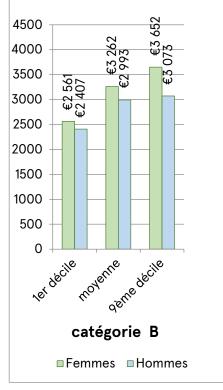
### Salaires bruts mensuels moyens (ramenés en ETP)

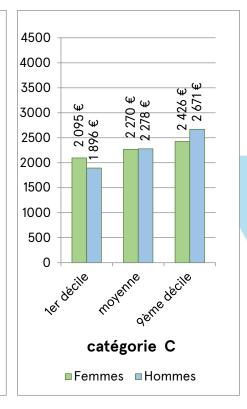
		cat A	cat B	cat C	Ensemble
Femmes	1 <sup>er</sup> décile **	4 218 €	2 561 €	2 095 €	2 106 €
	moyenne	4 218 €	3 262 €	2 270 €	2 764 €
	9ème décile ***	4 218 €	3 652 €	2 426 €	3 652 €
Hommes	1 <sup>er</sup> décile **	0€	2 407 €	1 896 €	1896€
	moyenne	0 €	2 993 €	2 278 €	2 505 €
	9ème décile ***	0€	3 073 €	2 671 €	3 073 €

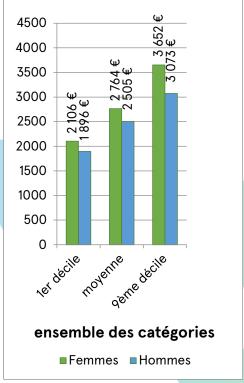
\*\* 1<sup>er</sup> décile : salaire au-dessous duquel se situent 10 % des agents

\*\*\* 9ème décile : salaire au-dessous duquel se situent 90 % des agents







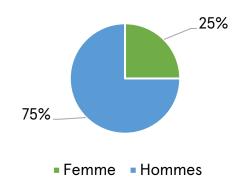


## 6 - AVANCEMENTS DE GRADE ET PROMOTION DE 10: 014-200065589-20250313-2025\_28-DE

### Avancements de grade

	Femmes			Hommes		
	Nombre d'agents pouvant prétendre à un avancement de grade	Nombre d'avancements	%	Nombre d'agents pouvant prétendre à un avancement de grade	Nombre d'avancements	%
cat A	0	0	0%	0	0	0%
cat B	1	1	100%	0	0	0%
cat C	0	0	0%	3	2	67%
Ensemble	1	1	100%	3	2	67%

### Répartition par sexe des dossiers éligibles à un avancement de grade



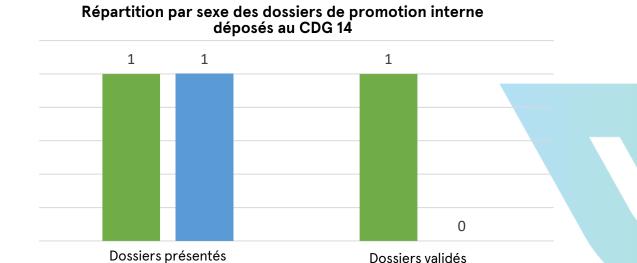
#### Répartition par sexe des dossiers validés pour l'avancement de grade



## 6 - AVANCEMENTS DE GRADE ET PROMOTION DE 10: 014-200065589-20250313-2025\_28-DE

### **Promotions interne**

	Femmes				Hommes	
	Nombre de Nombre de dossiers promotion présentés validées par le		Nombre de dossiers présentés au CDG 14	Nombre de promotion validées par le CDG 14	%	
cat A	0	0	0%	0	0	0%
cat B	1	1	100%	1	0	0%
cat C	0	0	0%	0	0	0%
Ensemble	1	1	100%	0	0	0%



■ Hommes

■ Femmes

## 7 - RECRUTEMENTS

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

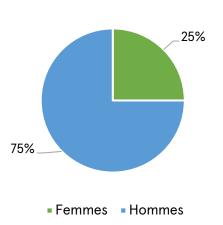
Publié le

ID: 014-200065589-20250313-2025\_28-DE

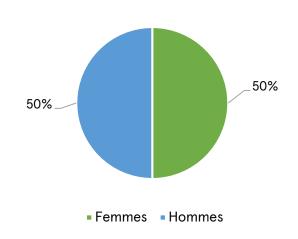
### Part des hommes et des femmes des recrutements

	Femmes	Hommes	Total
Catégorie A	0	0	0
Catégorie B	1	3	4
Catégorie C	4	4	8
Ensemble	5	7	12

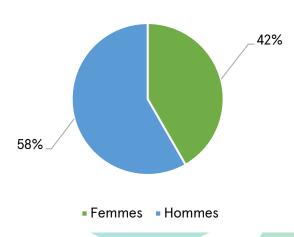




Répartition par sexe des recrutements des postes de catégorie C



Répartition par sexe des recrutements pour l'ensemble des catégories



Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le

ID: 014-200065589-20250313-2025\_28-DE

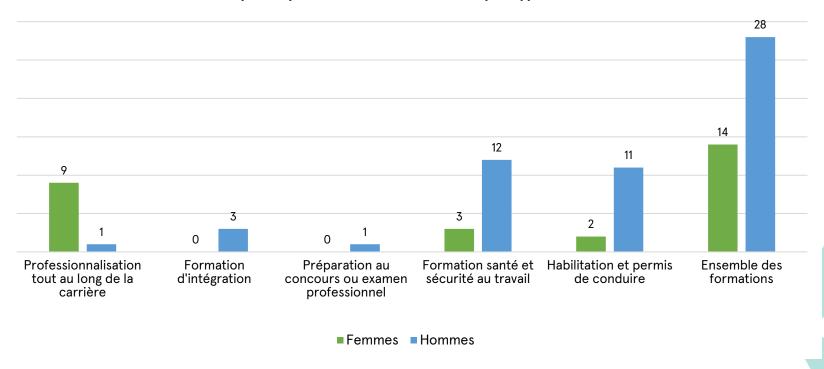
### Part des hommes et des femmes par types formations suivies

Types de formation	Femmes	Hommes	Total
Professionnalisation tout au long de la carrière ****	9	1	10
Formation d'intégration *****	0	3	3
Préparation au concours ou examen professionnel	0	1	1
Formation santé et sécurité au travail	3	12	15
Habilitation et permis de conduire	2	11	13
Ensemble des formations	14	28	42

\*\*\*\* Formations obligatoires permettant aux agents de maintenir leur niveau de compétences

\*\*\*\*\* Formations obligatoires en vue de la nomination fonctionnaire titulaire

#### Nombre de participants Femmes et Hommes par types de formation



Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le

ID: 014-200065589-20250313-2025\_28-DE

## II – ACTIONS MENÉES EN FAVEUR DE L'ÉGALIT FEMMES-HOMMES SUR LE TERRITOIRE

- 1. Le camion des Femmes
- 2. Conquérantes des dunes
- 3. Logements d'urgences



## 1 - LE CAMION DES FEMMES



Le 28 mars 2024, la communauté de communes a signé une convention de partenariat avec l'association Itinéraires relative au dispositif « Le Camion des Femmes ».

L'objectif premier du Camion des Femmes est de sensibiliser et de promouvoir lors de permanences, des informations sur les sujets d'égalités femmes-hommes, les violences faites aux femmes, l'accès aux droits, à l'insertion, la santé et sur les relations affectives et sexuelles. Le van permet également d'aller à la rencontre des femmes victimes de violences conjugales.

Son action se traduit par une à deux interventions par mois sur le territoire.

## 2 - CONQUÉRANTES DES DUNES

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le

ID: 014-200065589-20250313-2025\_28-DE

La Maison de services au public, en lien avec ses partenaires de l'insertion professionnelle tel que France Travail, a proposé aux femmes de Val ès dunes des rencontres avec les acteurs de l'emploi local.

#### Cette action s'est traduite par :

- La tenue d'une réunion d'information à la Maison de services au public le 18 octobre 2024,
- Trois semaines d'ateliers sur le mois de novembre 2024,
- Un job dating le mardi 26 novembre 2024.

L'objectif de cet évènement était de recenser les besoins en termes de formation, de reconversion, d'accès à l'emploi et de permettre aux femmes du territoire de rencontrer les employeurs locaux.



## 3 - LOGEMENTS D'URGENCES

Envoyé en préfecture le 18/03/2025 Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le

ID: 014-200065589-20250313-2025\_28-DE

Le conseil communautaire lors de sa séance du 24 octobre 2024 a modifié l'intérêt communautaire de la compétence « Action sociale » afin d'intégrer « la réalisation et la gestion de logements de mise en protection pour les personnes victimes de violences intra-familiales ».

Dans cet optique, l'assemblée délibérante du 21 novembre 2024 à délibéré à l'unanimité pour l'acquisition d'une parcelle située sur la commune déléguée d'Airan.

